

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : MDE 15/014/2012

AILRC-FR

13 mars 2012

Israël et territoires palestiniens occupés. Toutes les parties doivent protéger les civils à Gaza et en Israël à la suite de l'annonce d'un cessez-le-feu

À la suite de l'annonce d'un cessez-le-feu, au terme de quatre jours de tirs qui ont mis en danger des civils dans l'ensemble de la bande de Gaza et dans une grande partie d'Israël, Amnesty International a appelé une nouvelle fois les forces israéliennes et les groupes armés palestiniens à respecter le droit international humanitaire et à mettre un terme aux attaques disproportionnées ou menées sans discernement.

Conclu grâce à la médiation de l'Égypte, le cessez-le-feu proclamé entre Israël d'un côté, et le Hamas et d'autres factions palestiniennes de l'autre, est entré en vigueur mardi 13 mars 2012 à 1 heure du matin et s'est traduit par un recul notable des violences.

Le 9 mars 2012, une frappe aérienne israélienne a causé la mort de Zuhair al Qaissi, secrétaire général des Comités de résistance populaire (CRP), groupe armé de la bande de Gaza, et de Mahmoud Hanini, qui aurait également été actif au sein des CRP. Les porte-parole de l'armée israélienne ont affirmé que Zuhair al Qaissi avait planifié des agressions contre Israël par le passé et que les CRP projetaient une nouvelle attaque de grande ampleur dans les jours à venir.

À la suite de cette attaque, des groupes armés palestiniens ont envoyé des roquettes sans discernement sur des villes et des villages israéliens ; au 13 mars, plus de 200 roquettes avaient été tirées, selon les Forces de défense d'Israël (FDI). L'aviation israélienne a procédé à plus de 30 tirs de missiles sur des cibles à Gaza, dont certaines se trouvaient dans des zones résidentielles densément peuplées. Les forces terrestres israéliennes ont également ouvert le feu sur des Palestiniens dans la « zone tampon » imposée par Israël le long de la barrière entourant la bande de Gaza, et notamment sur des cortèges funèbres.

Les tirs de roquettes auraient blessé au moins huit civils israéliens et endommagé des biens. À Gaza, 25 Palestiniens au minimum ont été tués, dont au moins quatre civils. Au moins deux enfants ont perdu la vie : Ayoub Mohammed Assaliya le 11 mars et Nayif Shaaban Qarmout le 12 mars. D'après des organisations locales de défense des droits humains, des dizaines de civils palestiniens ont été blessés, dont certains grièvement.

Les écoles du sud d'Israël sont fermées depuis le 11 mars et les habitants se réfugient dans des abris lorsque les dispositifs d'alerte sont déclenchés. Des écoles ont également été fermées au moins dans certaines parties de la bande de Gaza, à la suite d'au moins deux frappes aériennes israéliennes sur des établissements scolaires ou à proximité. Les civils de Gaza ne disposent d'aucun abri sûr ni système d'alerte préalable.

Depuis quatre jours, les médecins et les services d'urgence de la région ont du mal à prodiguer des soins aux blessés. Les structures médicales de Gaza étaient déjà sous pression en raison des graves pénuries du combustible nécessaire à la production d'électricité et des restrictions pesant sur l'importation de matériel dans le cadre du blocus israélien de Gaza, en vigueur depuis cinq ans. Le gouvernement *de facto* du Hamas a annoncé que 350 logements environ avaient été endommagés lors des dernières frappes aériennes, aggravant ainsi une crise du logement déjà profonde dans la bande de Gaza.

Trois ans après l'opération militaire israélienne « Plomb durci », au cours de laquelle des centaines de civils palestiniens et trois civils israéliens avaient été tués, ni les forces israéliennes, ni les groupes armés palestiniens n'ont été tenus de rendre des comptes pour les crimes de guerre, voire les crimes contre l'humanité, commis à cette époque. Cette impunité a favorisé l'escalade récente de la violence.

Au cours des quatre derniers jours, la population civile de Gaza et d'Israël a une fois de plus fait les frais du conflit armé qui sévit depuis longtemps dans cette région du monde . Amnesty International appelle toutes les parties à respecter pleinement le droit international humanitaire. Les groupes armés palestiniens doivent mettre fin aux tirs de roquettes sans discernement. Israël doit cesser de mener des attaques aveugles et disproportionnées. Les victimes des dernières vagues de violences savent que trop bien que le coût des violations du droit international humanitaire se paie en vies humaines. Les civils risquent de payer ce prix à nouveau si ce cessez-le-feu fragile n'est pas respecté.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le Service de presse d'Amnesty International à Londres ; tél. : +44 20 7413 5566 ; courriel : press@amnesty.org

International Secretariat, Amnesty International, 1 Easton St., London WC1X 0DW, Royaume-Uni www.amnesty.org/fr